6. LA STRATÉGIE D'OFFRE RELATIVE À L'ACTIVITÉ « SKI »

Les sols sont propriété de l'ONF et plusieurs conventions d'occupation ont été passées entre la commune de Valleraugue et cet organisme. Un loyer est payé à ce titre par la commune, qui a représenté entre 4 500 € et 13 500 € par an sur la période 2008-2012.

Le domaine est en secteur classé Natura 2000 et situé au cœur du parc national des Cévennes entre deux communes et deux départements. Ce contexte ne permet pas de remodeler ou d'agrandir le domaine de manière souple et rapide, seul le remplacement des remontées mécaniques déjà en place étant possible, les travaux de construction ou de modification substantielle des remontées mécaniques étant pour leur part soumis à autorisation préalable, avant la mise en exploitation.

Enfin, la configuration de la station ne permet pas une circulation automobile et un stationnement satisfaisants lors des périodes de pointe (week-end), avec notamment des risques pour la sécurité des piétons, des accès pompiers obturés, une difficulté pour l'accès des véhicules de secours, et l'absence d'une zone spécifique pour l'atterrissage d'un hélicoptère.

Une extension de la zone de stationnement a fait l'objet d'une étude en 2011, mais elle ne s'est pas encore traduite par la réalisation de travaux. En conséquence, les problématiques de sécurité, notamment celle des piétons, demeurent.

6.1. Une activité soumise aux aléas climatiques

Les cumuls de neige sur la saison s'avèrent erratiques sur la période 2006 à 2011, avec un maximum lors de la saison 2008-2009, et un minimum en 2010-2011 (source : étude prospective à 10 ans du massif de l'Aigoual).

Cumul de neige sur la saison	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
En m	0,50	1,76	1,90	1,50	0,40

L'hiver 2012-2013 a, quant à lui, connu un enneigement autorisant la pratique du ski jusqu'à la date de fermeture, soit le 24 mars 2013 (après les vacances d'hiver).

Entre 1980 et 2009, la variation de température en °C/10 ans est de l'ordre de 0,40 au Mont Aigoual (source : Ademe rapport sur le changement climatique au 20ème siècle en Languedoc-Roussillon).

Ce rapport relève aussi que le réchauffement sur la dernière décennie ressort clairement des relevés effectués à la station du Mont Aigoual, y compris en prenant en considération la période hivernale.

Il est enfin à noter que le secteur de l'Aigoual est soumis à un nombre annuel de jours de vent important, ce qui n'est pas sans effet sur la performance de la production de neige

artificielle. Il y a en effet en moyenne sur les 5 dernières années un vent supérieur à 56 km/h plus de 3 jours sur 4.

Une présentation de données climatiques figurent en annexe 5.

6.2. Le soutien du conseil général pour l'accès à la station

La commune a signé une convention de déneigement avec le département du Gard (délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2011).

En préambule il y est précisé que « l'intérêt économique et touristique de la station de ski de Prat Peyrot justifie l'engagement du département auprès de la commune de Valleraugue gestionnaire de la station de ski ».

Cependant, la RD 369 qui permet d'accéder à la station, n'est classée qu'en niveau 3. Cela signifie qu'avec des chutes de neiges inférieures à 15 cm en 24 heures, la route sera accessible avec des équipements spéciaux (de 6h00 à 21h00). Entre 15 et 40 cm en 24 heures et un cumul inférieur à 60 cm en 48 heures, la route ne sera accessible que 10 heures après et dans la plage de 6h à 21h. Au-delà de ces seuils, il n'y a aucun déneigement.

S'agissant du parking de la station, il sera dégagé à 100 % pour midi (50 % pour 9h), si les conditions sont normales.

Le département tient également compte pour ses interventions des journées d'ouverture effectives de la station (mercredi, week-end et vacances scolaires). La commune et le département s'informent aussi respectivement de l'état des routes via les sites web.

6.3. La formation du chiffre d'affaires et son évolution

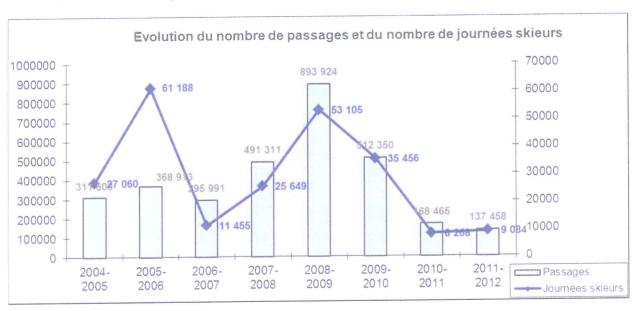
Les principaux indicateurs permettant de suivre l'activité de la station de ski de Prat-Peyrot, sur le plan technique, sont le nombre de jours d'ouverture, le nombre de passages en téléskis, le nombre de journées skieurs, et les recettes (les forfaits).

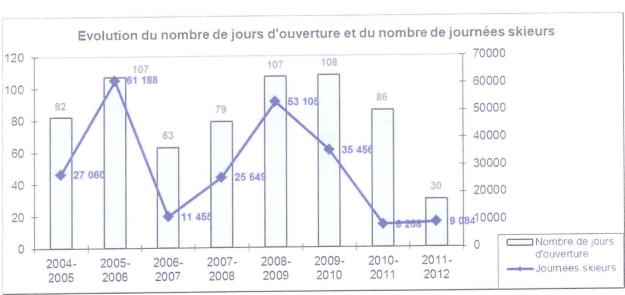
Ski alpin

	Passages	Journées skieurs	Nombre de jours d'ouverture	Données étude prospective à 10 ans
2004-2005	311 608	27 060	82	
2005-2006	368 913	61 188	107	3
2006-2007	295 991	11 455	63	38
2007-2008	491 311	25 649	79	74
2008-2009	893 924	53 105	107	93
2009-2010	512 350	35 456	108	100
2010-2011	168 465	8 268	86	45
2011-2012	137 458	9 084	30	
Moyenne	397 502	28 908	83	

La comparaison des saisons 2008-2009 et 2009-2010 (saisons avec un cumul de neige satisfaisant) permet de relever que pour un nombre de jours d'ouverture équivalent, ce sont

près de 18 000 journées skieurs supplémentaires qui ont été comptabilisées sur la première saison. Ce constat met en évidence le lien entre l'enneigement et la concentration de l'activité neige sur des périodes très définies. S'il y a de la neige les week-end et pendant les vacances scolaires, la fréquentation, et par conséquent les recettes, augmente. Dans le cas contraire, le chiffre d'affaires se trouve pénalisé.

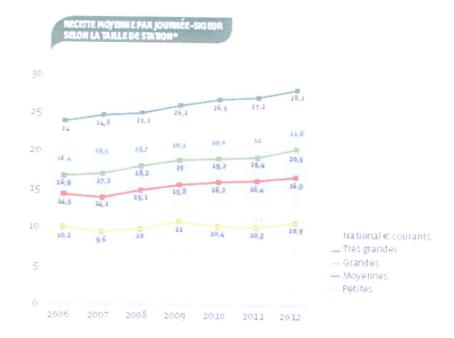




Recette moyenne par journée skieurs	0.30	7,42	10,32	11,65	12,17	13,09	11,73	12,18
	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
CA TTC en €	226 729	454 075	118 248	298 888	646 287	464 178	96 974	110 691
Journées skieurs	27 060	61 188	11 455	25 649	53 105	35 456	8 268	9 084
Passages	311 608	368 913	295 991	491 311	893 924	512 350	168 465	137 458
	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012

Nombre de								
passages moyen par journée skieurs	11,51	6,03	25,84	19,16	16,83	14,45	20,37	15,13

Depuis 2004, la meilleure saison est celle de 2008-2009, avec un chiffre d'affaires de plus de 646 000 €. Sur la période, la recette moyenne par journée skieurs (10,87 €) reste au niveau de celle des petites stations (source : Domaines skiables « indicateurs et analyses 2012 »).



Les deux dernières saisons, marquées par un enneigement faible, sont les plus mauvaises depuis 2004. La présence et l'utilisation des 85 canons à neige ne permettent pas de compenser totalement la faiblesse de l'enneigement ces années-là.

Pour la saison 2012-2013, les données disponibles concernent le nombre de forfaits délivrés, qui s'élève à 17 362.

La situation des comptes de la régie 1 à la date du 23 mai 2013, soit deux mois après la fermeture de la station et avec le pic d'activité lié aux vacances de février / mars, montre que les recettes inscrites au compte 706 « Prestations de services » s'élèvent à 172 610 euros, ce qui est en hausse par rapport aux exercices précédents, mais encore éloigné des meilleures années, les subventions d'exploitation s'élevant elles à 483 611 €. Ces valeurs sont à rapprocher des dépenses de personnel (chapitre 012), soit 184 610 € (plus que le produit de l'activité ski), et des charges à caractère général (159 905 €).

6.4. Enneigement artificiel et consommation en eau

La station de ski de Prat-Peyrot est dotée d'une usine à neige permettant l'alimentation de 85 canons.

Le tableau suivant présente le coût de la redevance versée à l'agence de l'eau pour le prélèvement de la ressource (rivière, station de pompage « La Dauphine ») sur la période 2008 à 2011 (facture 2012 non encore reçue) :

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Euros	176,38	159,74	209,79	207,26	
Volume mesuré (m³)	21 248	19 197	35 594	24 192	43 580

La dépense annuelle pour l'alimentation des canons apparaît mesurée. En revanche, la mise en service des canons apparaît en augmentation sensible en 2012, avec une consommation qui a presque doublé par rapport à l'année précédente, ce qui traduit la volonté d'offrir un niveau d'enneigement satisfaisant pour la clientèle, malgré les conditions météorologiques.

6.5. L'activité « ski de fond »

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Journées skieurs			1120	2365	4 418	2 504	166	0
CA TTC en €	5117	23 346	5763	13778	25 295	16 582	264	0
Recette moyenne par journée skieurs			5,15	5,83	5,72	6,62	1,59	0

Les recettes tirées de la redevance perçue pour l'utilisation des pistes de ski de fond apparaissent particulièrement faibles, en particulier les saisons où l'enneigement est insuffisant. Compte tenu des faibles charges qu'induit l'entretien des pistes de ski de fond, ce secteur d'activité ne présente pas d'enjeu particulier, si ce n'est de proposer une offre à l'Aigoual pour les amateurs.

6.6. Stratégie de diversification

La commune a déjà conduit une réflexion sur la diversification de l'offre d'activités dans l'environnement immédiat de la station de Prat Peyrot. C'est ainsi que les chalets du Mont Aigoual ont été ouverts, de façon à attirer une clientèle de randonneurs ou de promeneurs.

Des évènements ponctuels tels que des courses cyclistes, les « 4000 marches », la transhumance ou des « trail » sont également organisés en dehors de la saison hivernale, mais ils sont très ponctuels et ne génèrent qu'une fréquentation « à la journée », qui n'apporte pas de ressources significatives à la commune, même s'ils font connaître le territoire et que certains commerçants (les restaurateurs par exemple) en tirent un complément de chiffre d'affaires.

Compte tenu de son niveau d'endettement, des conditions d'accès à la station, des contraintes environnementales et des aléas météorologiques du secteur, peu d'autres initiatives s'offrent à la commune pour valoriser le territoire et contribuer à réduire le déficit récurrent induit par le maintien d'une offre de ski à Prat-Peyrot. Le maintien de ce choix devrait ainsi continuer à peser durablement sur les finances de Valleraugue.

Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon Rapport d'observations définitives : Commune de Valleraugue (30)

Dans la mesure où les différents acteurs concernés optent pour la pérennité d'une offre de ski à Prat-Peyrot, la recherche d'une collaboration et de financements conjoints entre différentes collectivités (communes du territoire, EPCI, département, région) permettrait de soulager la charge représentée par cette activité pour la commune seule de Valleraugue.